



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNÉE 2025CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de la Commune de Bouafles (Eure) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

ARRETE :

Article 1. Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BLANCHARD Marina, adjoint technique territorial <i>Echelon : 07</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/12/ 2025

Total promouvables : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télerecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bouafles, le 21/11/2025

Le Maire,
Anne PROUVOST

